

官報掲載

9年7月5日  
第2252號

9.7.3  
9.7.3

乙

官公報

9年6月12日

外信 981

檢合 積本

9.7.6  
10-12

昭和  
9  
23

大臣

次官

國際電氣通信條約附屬規則ノ承認ニ關スル件

官公報掲載

遞信省告示第一六七六號

昭和七年十二月一マドリツドニ於テ著名セラントル國際電氣通信

條約附屬規則ノ承認ニ關シ左ノ通國際電氣通信聯合事務局長ヨリ通

知アリタリ

事務及

外信  
課長

電務  
局長

科

監

遞信省

1370

9.6.23

251

年月日 大臣

白耳義國（白耳義領「コンゴ」及「ルアンダ、ウルンディ」地域

ヲ含ム）ハ左ノ規則、議定書ヲ承認セリ

電信規則

同最終議定書

電話規則

一般無線通信規則

同最終議定書

追加無線通信規則

丁抹國ハ左ノ規則、議定書ヲ承認セリ

逓信省

電信規則

但シ「グリーンランド」ニ對シテハ第八十一條第一項(ニ)第

一節ノ規定ヲ適用セズ

同最終議定書

電話規則

一般無線通信規則

同最終議定書

追加無線通信規則

「モロッコ」國一西班牙國保護領ノ地域ヲ除ク）ハ左ノ規則ヲ承認

セリ

電信規則

電話規則

一般無線通信規則

追加無線通信規則

「オーストラリア」聯邦ハ左ノ規則、議定書ヲ承認セリ

電信規則

但シ第二十六條第二項及第三十一條ノ規定ヲ適用セザル權利ヲ留保ス

同最終議定書

一般無線通信規則

同最終議定書

追加無線通信規則

電信省

電信省

「カナダ」ハ左ノ規則ヲ承認セリ

一般無線通信規則

備考

「アイスランド」國及「ニール、ジールランド」國ニ於テモ條約批准書寄託ノ旨外務省ヨリ通知アリタルモ右兩國ノ規則承認ニ関シテハ未ダ其ノ旨「ノート」ヲ「フィクション」ニ掲載無キニ付上カ掲載ヲ俟テ處理ノコトト改度

事ノニアリ

添付

新訂

外務次官

逓信次官

案ノ二

逓信省

(件名)

國際電氣通信條約附屬規則ニ對スル白耳義國（白耳義領「コンゴ」  
 及「ルアンダ、ウルンデ」地域ヲ含ム）、丁抹國、「モロツコ」國  
 （西班牙國保護領ノ地域ヲ除ク）、「オーストラリア」聯邦及「カナ  
 ダ」ノ承認ニ關シ國際電氣通信聯合事務局長ヨリ別紙寫ノ通通知アリ

あ

タルニ付御了知相成度

源朝長御了知印

COPIE

Notification n° 200.

Berne, le 16 janvier 1934.

寄付二添付物控

Ratification, approbation ou application des actes  
de Madrid (1932).

Belgique, Bulgarie, Cité du Vatican (Etat de la),  
Colombie (République de), Finlande, Italie,  
Japon, Pays-Bas.

Communication du 12 janvier, de la légation d'Espagne,  
à Berne:

"Me conformant aux instructions que je viens de recevoir,  
j'ai l'honneur de vous transmettre ci-après, à toutes fins  
utiles, une relation des instruments de ratification de la Con-  
vention internationale des télécommunications dont le dépôt a  
été effectué, aux dates indiquées pour chaque pays, aux archives  
du ministère d'Etat, à Madrid:

Belgique: A déposé, le 2 décembre dernier, un instrument de  
ratification, daté du 18 octobre 1933, qui comprend:  
la Convention internationale des télécommunications,  
le Règlement général des radiocommunications, le  
Protocole final du Règlement général des radiocommu-  
nications et le Règlement additionnel des radiocom-  
munications, annexés à la Convention, le Protocole  
additionnel aux actes de la Conférence radiotélé-  
graphique internationale de Madrid, signé par les  
gouvernements de la région européenne, le Règlement  
télégraphique, le Protocole final du Règlement té-

裏  
面  
白  
紙

255

graphique et le Règlement téléphonique, annexés à  
ladite Convention internationale des télécommunica-  
tions.

Cette ratification s'applique aussi au Congo  
belge et au Territoire de Ruanda-Urundi, uni admini-  
strativement à ladite colonie.

裏面白紙

COPIE

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Notification n° 202.

Berne, le 16 février 1934.

第 11  
案件物控

Ratification, approbation ou application des actes  
de Madrid (1932).

Australie (Fédération).

Communication du 9 janvier, de l'Administration australienne:

La ratification, par le Gouvernement de la Fédération, de la  
Convention internationale des télécommunications a été notifiée  
au Gouvernement espagnol.

Conformément aux dispositions de l'article 7 de ladite  
Convention, la Fédération a approuvé:

le Règlement général des radiocommunications et le Protocole  
final y annexé,

le Règlement additionnel des radiocommunications,

le Règlement télégraphique international et le Protocole  
final audit Règlement,

la Fédération se réservant le droit de ne pas appliquer les dis-  
positions des articles 26, § 2 et 31 du Règlement télégraphique.

Danemark.

Communication du 8 février, de l'Administration danoise:

Conformément aux dispositions de l'article 7 de la Conven-  
tion internationale des télécommunications de Madrid, les Règle-  
ments annexés à ladite Convention sont approuvés par le Danemark.

Toutefois, il y a lieu de remarquer que, vu les conditions

裏  
面  
白  
紙



particulières qui existent pour les stations radioélectriques groenlandaises, la situation actuelle ne permet pas d'appliquer, pour le Groenland, les dispositions de l'article 51, § 1, d (1) du Règlement télégraphique concernant les délais fixés audit paragraphe.

Les instruments de ratification de la Convention ont déjà été déposés aux archives du Gouvernement espagnol.

---

Communication du 12 février, de la légation d'Espagne, à Berns:

En date du 6 février courant, il a été déposé aux archives du ministère d'Etat à Madrid l'instrument de ratification, par Sa Majesté le Roi du Danemark et d'Islande, de la Convention internationale des télécommunications, signée à Madrid le 9 décembre 1932.

Cette ratification ne comprend pas les Règlements et les Protocoles servant de complément à ladite Convention. La légation du Danemark à Madrid a toutefois déclaré, au moment de procéder au dépôt en question, que le Gouvernement danois reconnaît lesdits Règlements et Protocoles annexés à la Convention et qu'il adressera une communication dans ce sens au Bureau de l'Union.

裏面白紙

COPIE

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Notification n° 205.

Berne, le 1er avril 1934.

Ratification, approbation ou application des actes  
de Madrid (1932).

Maroc (à l'exclusion de la zone espagnole),  
Compagnie Italcable, Société Italo Radio.

Communication du 14 mars, de la légation d'Espagne,  
à Berne:

" .....

D'autre part, en date du 23 février dernier, il a été  
procédé au dépôt, aux archives du ministère d'Etat à Madrid,  
de l'instrument de ratification par S. M. le Sultan du Maroc,  
au nom de l'Empire marocain, à l'exclusion de la zone espagnole  
du protectorat, des accords ci-après, signés à Madrid en 1932:

Convention internationale des télécommunications,  
Règlements télégraphique et téléphonique,  
Règlement général des radiocommunications,  
Règlement additionnel des radiocommunications."

裏面白紙

260

C O P I E

BUREAU DE L'UNION INTERNATIONALE  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Notification n° 206.

Berne, le 16 avril 1934.

Ratification, approbation ou application des actes  
de Madrid (1932).

....., Canada, .....

Communication du 5 avril, de la légation d'Espagne, à

Berne:

"Me conformant aux instructions que je viens de recevoir,  
j'ai l'honneur de porter, à toutes fins utiles, à votre connais-  
sance que les pays suivants ont procédé, aux dates indiquées,  
au dépôt aux archives du ministère d'Etat à Madrid, des instru-  
ments de ratification de la Convention internationale des télé-  
communications, signée à Madrid le 9 décembre 1932:

Canada: L'instrument de ratification par le Gouvernement  
de Sa Majesté britannique au Canada a été déposé au ministère  
d'Etat, en date du 6 mars 1934.

La ratification comprend aussi le Règlement général des  
radiocommunications.

裏  
面  
白  
紙

5.25  
4

條一普通第三〇六號

昭和九年五月二十四日

外務次官 重光

遞信次官 大橋 八郎 殿

國際電氣通信條約ニ對スル白耳義國等ノ批准書  
寄託ニ關スル件

今般在本邦西班牙公使ヨリ國際電氣通信條約ニ對スル白耳義國（白耳義領「コンゴ」及「ルアンダ、ウルンデイ」地域ヲ含ム）（外務省告示第一三號參照）丁抹國、「アイスランド」國、「モロツコ」國ノ批准書寄託アリタル旨別紙寫ノ通申越シタルニ付右茲ニ送付ス

別紙添附

葵  
外務省  
大橋

裏面白紙

MAY 29 1934 - 624

261

LEGACION DE ESPANA  
TOKIO.

Tokio le 17 Janvier 1934

N° 6

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence, en vous priant de bien vouloir le transmettre aux milieux intéressés du Gouvernement Impérial que, le 2 Décembre 1933 a été déposé au Ministère des Affaires Etrangères à Madrid l'Instrument de Ratification de Sa Majesté le Roi des Belges, concernant les accords pris à la Conférence Télégraphique et Radiotélégraphique qui a lieu à Madrid en 1932.

Cet Instrument est composé des textes suivants:

- a) Convention International de Télécommunications
- b) Règlement général de Radiocommunication annexe à la Convention International de Télécommunications
- c) Protocole final au Règlement général de Radiocommunications annexe à la Convention International de Télécommunications
- d) Règlement additionnel de Radiocommunications annexe à la Convention International de Télécommunications.
- e) Protocole additionnel aux actes de la Conférence Radiotélégraphique International de Madrid signé par les Gouvernements des régions européennes

f)

裏面白紙

- f) Règlement télégraphique annexe à la Convention International de Télécommunications
- g) Protocole final du Règlement Télégraphique annexe à la Convention International de Télécommunications
- h) Règlement Téléphonique annexe à la Convention International de Télécommunications.

L' Ambassadeur de Belgique à Madrid a communiqué au même temps d'ordre de son Gouvernement, que la ratification des textes près-cités doit être considérée extensif au Congo Belge ainsi qu'au territoire de Ruanda-Urundi unis administrativement à la dite Colonie.

Je saisis cette occasion Monsieur le Ministre pour vous renouveler les assurances de ma haute consideration

Signé: Santiago Mendez de Vigo.

Son Excellence

Monsieur Koki Hirota

Ministre des Affaires Etrangères

& & &

裏  
面  
白  
紙

LEGACION DE ESPANA  
TOKIO.

Tokio le 12 Mars 1934.

N° 24

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence, en vous priant de bien vouloir le transmettre aux milieux intéressés du Gouvernement Impérial que, le 6 Février 1934 a été déposé au Ministère des Affaires Etrangères à Madrid l'Instrument de Ratification de Sa Majesté le Roi de Danemark et Islande, concernant la Convention Internationale de Télécommunications signée à Madrid le 9 Décembre 1932

Cette ratification ne comprend aucun des Règlements pas plus que les Protocoles qui complètent la Convention susmentionnée, mais la Légation de Danemark à Madrid a fait savoir officiellement au Ministère des Affaires Etrangères, que le Gouvernement danois, il fera la notification de l'approbation des Règlements et Protocoles précités par l'intermédiaire du Bureau International de l'Union.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

Signé: Santiago Mendez de Vigo.

Son Excellence

Monsieur Koki Hirota

Ministre des Affaires Etrangères

& & &

裏  
面  
白  
紙

LEGACION DE ESPAÑA  
TOKIO.

Tokio le 28 Mars 1934.

N° 26.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence, en vous priant de bien vouloir le transmettre aux milieux intéressés du Gouvernement Impérial, que le 23 Février dernier a été déposé au Ministère des Affaires Etrangères à Madrid l'Instrument de Ratification de Sa Majesté le Sultan du Maroc, concernant les accords pris à la Convention Internationale Télégraphique et Radiotélégraphique qui ont eu lieu à Madrid en 1932, pour tout le territoire de l'Empire, <sup>en</sup> exception faite de la Zone du Protectorat Espagnol.

Cet Instrument est composé des textes suivants:

Convention Internationale de Télécommunications

Règlement Télégraphique

Règlement Téléphonique

Règlement général de Radiocommunications et

Règlement additionnel de Radiocommunications.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

Signé: S. M. de Vigo.

Son Excellence

Monsieur Koki Hirota

Ministre des Affaires Etrangères

& & &

裏  
面  
白  
紙



條一普通第二六八號

昭和九年五月七日

外務次官 重光

遞信次官 大橋 八郎 殿

國際電氣通信條約ニ對スル「カナダ」等ノ  
批准書寄託ニ關スル件

今般在本邦西班牙公使ヨリ國際電氣通信條約ニ對スル「ニユール、ジ  
ランド」「カナダ」「オーストラリア」聯邦ノ批准書寄託アリタ  
ル旨別紙寫ノ通申越シタルニ付右茲ニ送付ス

山本

山本

別紙添付

外務省 印

5/10

MAY 10 1934

-545-

266

9.3

裏面白紙

COPIE

LEGACION DE ESPANA  
TOKIO.

Tokio le 9 Avril 1934

N° 28

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence, en vous priant de bien vouloir le transmettre aux milieux intéressés du Gouvernement Impérial que, le 5 Mars dernier a été déposé au Ministère des Affaires Etrangères à Madrid l'Instrument de Ratification du Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Angleterre à Nouvelle Zelande concernant la Convention Internationale de Télécommunications signée à Madrid le 9 Décembre 1932.

Cette ratification ne comprend aucun des Règlements, pas plus que les Protocoles qui complètent la Convention susmentionnée, mais l'Ambassade de la Grande Bretagne à Madrid a fait savoir officiellement au Ministère des Affaires Etrangères, que le Gouvernement de Sa Majesté à la Nouvelle Zelande il fera la notification de l'approbation des textes précités par l'intermédiaire du Bureau International de l'Union.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

Signé: Santiago Mendez de Vigo

Son Excellence

Monsieur Koki Hirota Ministre des Affaires Etrangères

& & &

裏面白紙

LEGACION DE ESPANA  
TOKIO.

Tokio, le 10 Avril 1934

N° 29

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence, en vous priant de bien vouloir le transmettre aux milieux intéressés du Gouvernement Impérial que, le 6 Mars dernier a été déposé au Ministère des Affaires Etrangères à Madrid l'Instrument de Ratification du Gouvernement de Sa Majesté le Roi d'Angleterre au Canada concernant la Convention Internationale de Télécommunications et Règlement Général de Radiocommunications signée à Madrid le 9 Décembre 1932.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

Signé: Santiago Mendez de Vigo

Son Excellence

Monsieur Koki Hirota

Ministre des Affaires Etrangères

& & &

裏面白紙

LEGACION DE ESPANA  
TOKIO.

Tokio le 26 avril 1934

N° 30

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence, en vous priant de bien vouloir le transmettre aux milieux intéressés du Gouvernement Impérial que, le 20 Mars dernier a été déposé au Ministère des Affaires Etrangères à Madrid l'Instrument de Ratification d'Australie concernant la Convention Internationale de Télécommunication signée à Madrid le 9 Décembre 1932.

L'Ambassade de la Grande Bretagne à Madrid a fait savoir officiellement au Ministère des Affaires Etrangères, que le Gouvernement d'Australie fera la notification des Règlements auxquels Il a donné son acceptation, par l'intermédiaire du Bureau International de l'Union.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances renouvelées de ma plus haute considération.

Signé: Santiago Mendez de Vigo

Son Excellence

Monsieur Koki Hirota

Ministre des Affaires Etrangères

& & &

裏  
面  
白  
紙

○外務省告示第十三號

昭和七年十二月九日「マドリッド」ニ於テ署名セラレタル「國際電氣  
通信條約」ニ對スル白耳義國ノ批准書ハ昭和八年十二月二日西班牙國  
政府ニ寄託セラレタリ

尙右批准書ハ左記ノ條約及規則等ヲ包含ス

- (イ) 國際電氣通信條約
- (ロ) 國際電氣通信條約附屬電信規則
- (ハ) 國際電氣通信條約附屬電信規則最終議定書
- (ニ) 國際電氣通信條約附屬電話規則
- (ホ) 國際電氣通信條約附屬一般無線通信規則
- (ヘ) 國際電氣通信條約附屬一般無線通信規則最終議定書
- (ト) 國際電氣通信條約附屬追加無線通信規則
- (チ) 「ヨーロッパ」區域ノ諸政府ニ依リ署名セラレタル「マドリッド」

國際無線通信會議文書追加議定書

又右批准ハ白耳義領「コンゴ」及「ルアング・ウルンデ」地域ニ  
モ適用セラル

(昭和九年一月十七日附本邦駐筭西班牙國特命全權公使通牒)

昭和九年二月一日

外務大臣 廣田 弘 毅

外務省告示第三十七號

昭和七年十二月九日「マドリツド」ニ於テ署名セラレタル「國際電氣  
通信條約」ニ對スル丁抹國ノ批准書ハ昭和九年二月六日西班牙國政府  
ニ寄託セラレタリ(昭和九年三月十二日附本邦駐筭西班牙國特命全權  
公使通牒)

昭和九年三月二十二日

外務大臣 廣田 弘 毅

通信省總理局印

通信省

外務省告示第四十號

昭和七年十二月九日「マドリツド」ニ於テ署名セラレタル「國際電氣  
通信條約」ニ對スル「モロツコ」國ノ批准書ハ昭和九年二月二十三日  
西班牙國政府ニ寄託セラレタリ  
右批准書ハ西班牙國保護領ノ地域ヲ除キタル「モロツコ」國ノ全領域  
ニ關スルモノナリ

(昭和九年三月二十八日附本邦駐筭西班牙國特命全權公使通牒)

昭和九年四月十一日

外務大臣 廣田 弘 毅

外務省告示第四十七號

昭和七年十二月九日「マドリツド」ニ於テ署名セラレタル「國際電氣  
通信條約」ニ對スル「オーストラリア」聯邦ノ批准書ハ本年三月二十  
日西班牙國政府ニ寄託セラレタリ

(昭和九年四月二十六日附本邦駐劄西班牙國特命全權公使通牒)

昭和九年五月九日

外務大臣 廣田 弘毅

外務省告示第四十六號

昭和七年十二月九日「マドリッド」ニ於テ署名セラレタル「國際電氣通信條約」ニ對スル「カナダ」ノ批准書ハ本年三月六日西班牙國政府ニ寄託セラレタリ(昭和九年四月十日附本邦駐劄西班牙國特命全權公使通牒)

昭和九年五月五日

外務大臣 廣田 弘毅